

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 33
Pouvoirs : 2
Votants : 35

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 29/03/2018

Le 5 Avril 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

OBJET : ENVIRONNEMENT – Convention Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

M. Etienne SERRAT, Vice-Président en charge de l'Environnement, rappelle les points suivants.

Suite à la dissolution du syndicat mixte Avenir Dombes Saône au 31 décembre 2016, la communauté de communes de la Dombes a repris le portage juridique et administratif du programme agro-environnemental et climatique (PAEC) Dombes Saône.

A ce titre, elle est chargée de l'animation et de l'organisation des comités techniques et de pilotage.

Une convention est à signer avec l'ensemble des communautés de communes concernées afin de définir les modalités administratives et financières de ce portage.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ACCEPTER** la signature de cette convention avec toutes les communautés de communes concernées, soit :
- communauté de communes de la Dombes
 - communauté de communes de Dombes Saône Vallée
 - communauté de communes de Miribel et du Plateau
 - communauté de communes de la Côtière à Montluel
 - communauté de communes de la Plaine de l'Ain
 - communauté de communes des Rives de l'Ain, Pays du Cerdon

- ✓ **D'APPROUVER** la conclusion d'une convention avec les communautés de communes concernées concernant le portage du PAEC Dombes Saône ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer ladite convention ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2018.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **12 AVR. 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180405-2018C35-EN
Affichage le : **12 AVR. 2018**

A Trévoux, le 05/04/2018

Le Président,
Bernard GRISON

